



JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Mercredi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DE LA MAIRIE, 6

INSERTIONS

LES INSERTIONS
sont reçues au

Bureau du Journal du Lot
et

se paient d'avance

Annonces..... 25 c. la ligne
Réclames..... 50 c. —

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
MM. Laffite et Co, place de la Bourse
8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS
datent des 1^{er} et 16 de chaque mois
et
se paient d'avance.
LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES
Trois mois..... 5 fr.
Six mois..... 9 fr.
Un an..... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr.,
Un an 20 fr.
Envoyer avec la demande d'abonnement
un bon de poste.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1868 :

Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le Courrier du Lot.
Les annonces administratives : dans le journal le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'Echo du Quercy, le Mémorial.
Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le Gourdonnais.

BOURSE DE PARIS.

	R ^o 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 12 novem.	71 65	101 50
Du 13	71 70	101 70
Du 14	71 35	101 80

A NOS LECTEURS.

Grandes Primes du Journal du Lot

Nos abonnés sont informés que les beaux ouvrages si richement illustrés et si attrayants par les sujets qu'ils traitent et par les noms de leurs auteurs, que nous leur avons offerts en Prime à des prix qui pour être très-moindres pouvaient ne pas s'accorder avec les intentions de dépense du plus grand nombre, viennent de subir une très-notable diminution.

Cette diminution a été commandée aux Editeurs par le désir de liquider cette grande publication dont il ne reste plus qu'un très-petit nombre d'exemplaires et qui, sans aucun doute, ne sera jamais réimprimée.

Voici le tableau des Livres publiés et de leur prix de vente actuel :

- La Révolution Française, 2 vol..... 50 fr.
- Les Reines du Monde, 1 vol..... 20 fr.
- Les Galeries Publiques de l'Europe, 3 v. 75 fr.
- La Russie Historique, etc., 2 vol..... 50 fr.
- Le Livre d'Or de la Peinture, 1 vol. 60 fr.
- Les Galeries Royales d'Angleterre, 1 v. 60 fr.
- Les Chefs-d'œuvre de l'Art chrétien, 1 v. 6 fr.

Nos abonnés trouveront dans l'acquisition de la totalité de ces ouvrages ou de ceux qui par leur sujet leur plairont davantage une occasion qui ne se reproduira jamais. — Les personnes qui sont capables de pouvoir décomposer le prix de fabrication de ce genre de Livres reconnaîtront que les prix ci-dessus ne sont pas la représentation même de ce que ces Ouvrages ont coûté.

Qu'on ne perde pas de vue que nous n'avons qu'un très-petit nombre d'exemplaires à la disposition de nos Abonnés et qu'il est hors de doute que nous ne pourrions satisfaire qu'aux premières demandes qui nous seront adressées.

Nos Abonnés peuvent venir examiner, dès à présent, dans nos bureaux, les magnifiques Ouvrages qui composent cette Prime exceptionnelle.

CÉSARI TORNEO, épisode de l'histoire du Quercy, par M. Bertrandy, Inspecteur général des Archives, (derniers exemplaires). Pris au bureau : 1 fr. au lieu de 3 fr.

ALBUM DU CONSULAT ET DE L'EMPIRE, contenant 60 planches de toutes les batailles. — Beau vol. de salon. Au lieu de 300 fr. 22 fr.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 14 Novembre 1868. (N° 11)

LE DRAME

Des Carrières d'Amérique

PAR ANGELO DE SORR

VII. suite.

Il traversa toutes les parties creusées, étudia la disposition des galeries et s'applaudit de s'être précipité de lumière en cotoyant les puits dans lesquels il serait tombé inévitablement.

Au fond d'une des galeries, il remarqua une ouverture. Il s'en approcha : c'était l'entre-bâillement d'une porte dissimulée par une couche terreuse et caillouteuse qui la recouvrait. Il s'avança encore, mais prudemment.

Dernière cette porte était un orifice qui ouvrait sur une cave profonde. Il lui fut d'autant plus facile de reconnaître la profondeur de ce souterrain qu'une clarté se montrait au fond.

Il se passait certainement quelque chose là. Afin de mieux voir et de ne pas être vu, il étai-

Cahors, le 14 Novembre 1868

L'Indépendant dresse, ce matin, contre le Journal du Lot un imposant château de cartes. La force d'argumentation de nos adversaires est toujours la même; leur mauvaise foi, plus grande s'il est possible; leur raisonnement plus puissant que jamais. Certain passage de leur réponse arrachera certainement des larmes aux abonnés sensibles. L'Indépendant prêche « l'apaisement, la réconciliation, l'embrassement... Unissez-vous, dit-il à tous les partis, dans une même pensée, dans un même désir, dans un même amour! »

Et il nous présente, nous, comme les incendiaires.

Tactique adroite, mais qui ne trompe personne.

Allons! pressez donc sur vos cœurs ces amours d'électeurs, MM. les DIX-SEPT; embrassez-les sans trop de répugnance. Si vous trônez un jour, vous oublierez si bien !.....

A notre Correspondant, le soin de détruire tout cet échafaudage, qui ne tient par rien de bien solide lorsqu'on y regarde de près. LOUIS LAYTOU.

LA VOIX DU PAYS.

DE L'AVENIR DE LA LIBERTÉ

A ce mot de liberté, tous les cœurs tressaillent; et l'esprit humain, animé d'enthousiasme, s'élance vers les régions élevées, pour découvrir les conditions les plus favorables à l'entier développement de ce bien, le premier de tous pour tout être intelligent.

Le rédacteur de l'Indépendant du Lot exposant, en style magnifique, ses prédilections pour la liberté, telle que les plus grands génies de l'antiquité l'avaient rêvée, cherche à grouper autour de son drapeau les hommes hostiles de tous les partis qui, momentanément, devront marcher ensemble, sous le titre commun d'amis de la liberté.

Nous-mêmes, sans être enrôlés sous la bannière de l'Indépendant, et sans faire partie de l'union dite libérale, nous sentons à ce mot de liberté, l'émotion la plus vive dominer notre âme.

gnit prudemment sa lumière. Et s'avançant vers le trou béant, il regarda.

Tout au fond, un homme était accroupi sur le sable. Près de lui était une lanterne sourde et une caisse en bois blanc de deux pieds carrés environ.

Cet homme faisait un trou dans le sol. Lorsqu'il eut creusé profondément, il prit la caisse et l'ouvrit.

Alors Otto remarqua près de lui un tas de petits paquets de papiers.

Par moments, l'homme s'arrêtait immobile et écoutait. Ses regards se portaient inquiets et effarés tout autour de lui. Il était sans doute en proie à une forte émotion, car la sueur inondait son visage.

Un instant il leva la tête; cette tête, quoique très-décomposée dans ses traits, n'était pas inconvenue d'Otto.

Il chercha à se la rappeler. — Oui, c'est bien lui, pensa-t-il, c'est M. Cancari qui m'a reçu il y a quelques jours. C'est le caissier de Severino Falkenberg !...

Cet homme prit les liasses de papier et les plaça avec soin, l'une après l'autre, dans la caisse. Otto reconnut tout de suite que c'étaient des valeurs de Bourse et des billets de banque. Lorsque le tas de petits paquets fut épuisé, la caisse était pleine, il la referma avec soin, et l'enfouit dans le trou; il ramena le sable dessus, y frappa du pied afin de le tasser, et regarda au loin l'ex-

D'où vient donc que ce mot qui, pour tous indistinctement, représente une idée sublime, fille de la Divinité, et qui doit être, ici-bas, le but suprême de toutes les sociétés humaines; d'où vient, dis-je, que ce mot soit, partout et toujours, le grand champ de bataille où viennent se heurter, sans issue possible, toutes les intelligences qui étudient et règlent les constitutions politiques des peuples ?

Nous allons nous permettre d'étudier cette question redoutable, au moins sous quelques-uns de ses points de vue, et nous essaierons de rechercher les causes principales qui s'opposent au règne absolu, de cette liberté que tous les hommes désirent.

Si, nous inspirant des leçons de l'histoire, nous cherchons à découvrir, dans les diverses phases où s'est trouvée l'humanité, quelles sont les causes essentielles qui ont nui au règne de la liberté, nous y verrons qu'en temps de Monarchie, c'est toujours par l'abus de ses droits et l'oubli de ses devoirs, qu'un peuple perd sa liberté.

A ce point de vue, les vrais amis de la liberté, ne sont pas ceux qui, comme le Rédacteur du journal l'Indépendant, parlent toujours au peuple de ses droits, mais bien ceux qui pensent, comme nous, qu'il faut, et qu'alors la liberté, la vraie liberté, règne sans conteste.

La liberté, en effet, étant la faculté laissée à tout être d'arriver à ses fins, sans entraves et sans contrainte, comporte, nécessairement, l'idée pour tout être intelligent, de s'arrêter, dans l'exercice de cette faculté, au point même où son acte constitue une entrave et une contrainte pour l'exercice de cette faculté chez ses semblables.

Nous nous trouvons donc ici en présence d'un double fait moral qui caractérise et spécifie la liberté dans son essence même : la simultanéité fatale des droits et des devoirs.

De là, nécessité absolue, pour tout être en possession de son intelligence et désireux de consolider le règne de la liberté, de maintenir dans un équilibre convenable ces deux forces premières de toute liberté : les droits et les devoirs.

On a dit depuis longtemps :
Les peuples ont toujours les gouvernements qu'ils méritent.

Au moment où il s'apprêtait à remonter, Otto se déroba dans une des galeries latérales. Il lui vit fermer la porte que dissimulait si bien la terre dont elle était enduite, et quitter la carrière.

Alors le finlandais s'approcha de la porte et chercha le secret; en sa qualité de charpentier, il connaissait toutes les combinaisons des panneaux glissants et le jeu de trappes les plus compliqués.

La porte s'ouvrit donc devant lui. Il descendit dans la cave, creusa le sol, retira la caisse et l'ouvrit. Il compta les billets de banque, calcula approximativement les valeurs; il y en avait à peu près pour cinq cent mille francs.

Il demeura un moment plongé dans de profondes réflexions. Il ne lutta point contre la tentation, mais commençait à combiner un moyen de vengeance.

— Cet argent est à toi Severino; cet homme qui vient de sortir est ton caissier, et te l'a volé. Toi, tu as fait le malheur de ma vie; tu as donné ma sœur à un misérable; tu m'as volé Elva. Eh bien, c'est ton or qui va m'aider à me venger, à punir Ludow, à recueillir mon enfant et à traiter Elva comme elle le mérite. Je le jure ici, cet or ne me servira en rien en dehors de l'œuvre que je vais entreprendre contre toi, contre Ludow, contre Elva. Mais puisque c'est une arme que la Providence m'envoie je m'en empare. Et, maintenant, malheur à vous tous qui m'avez trompé, trahi,

Je considère cet axiome comme rigoureusement vrai, et, si on trouve dans l'histoire des cas pouvant faire exception, ils n'ont été que temporaires, et l'état normal n'a pas tardé à reprendre ses droits.

Si nous voulons donc être véritablement libres, c'est à-dire que les autres nous respectent dans l'exercice de notre propre faculté, travaillons sans relâche à fortifier notre tempérament moral, car la liberté est une nourriture forte qui ne peut convenir aux êtres faibles et débiles.

Proclamons ce principe tutélaire de tout ordre social, qu'il faut surtout parler à l'homme de ses devoirs. Cette voie peut ne pas être la plus facile pour acquérir la popularité, mais elle est, bien sûr, la meilleure pour assurer le triomphe complet de la liberté.

Quel puissant mobile, pour tout Français soucieux de la grandeur de sa patrie, d'élever son âme et de s'écrier, dans une sainte et patriotique exaltation :

Périsse ma popularité et grandisse la patrie !

Sous le point de vue politique, intimement lié ici au point de vue moral, nous rechercherons dans les divers articles que nous nous proposons de publier, quel doit être le drapeau de tout Français révolutionnaire, pour arriver à ce jour où nous n'aurons qu'à discuter des idées, et marcher d'un pas sûr vers cet idéal de la liberté humaine.

Vayrac, ce 10 novembre 1868.

HENRI DU BOUSQUET-LABORDERIE.

BULLETIN.

On mande de Londres que dans le banquet donné par le lord-maire, M. Reverdy Johnson, a de nouveau manifesté l'espoir que la solution des questions pendantes entre l'Amérique et l'Angleterre se réaliserait d'une manière pacifique et honorable pour les deux Etats. M. Disraeli, qui était présent a profité de l'occasion pour dire qu'il ne croit pas à la guerre et que notamment la France et la Prusse ne sont pas animées de sentiments hostiles.

D'après une autre correspondance de Londres, le lord chef de justice, présidant la cour des causes civiles, aurait rendu un jugement portant que les femmes n'ont pas le droit de voter.

relever terrible et commencer son œuvre !...

VIII.

CANCARI ET SA CAISSE.

Il nous faut présenter maintenant, avec quelques détails, le caissier de la maison Severino Falkenberg et Co, car ce Cancari, à peine entrevu tout à l'heure, est un personnage qu'il ne faudrait pas confondre avec les modestes comparses de ce drame. Ce n'est à tout prendre qu'un drôle; mais, aujourd'hui, ces gens là intéressent quelquefois le public qui les élève pendant huit jours à la dignité de célébrités du moment.

Cancari, son nom l'indique était Italien; pourquoi avait-il quitté le beau ciel de son pays pour venir vivre dans le brouillard des rives de la Seine? On ne saurait répondre à cette question; et, d'ailleurs, comme il n'est pas le seul dans ce cas, nous serions injuste de lui en faire un crime.

Cancari avait-il des ressources lorsqu'il arriva à Paris? Nouvelle question très-difficile à résoudre. On ne sait jamais ce qu'un Italien a dans sa poche. Et, il eût été superflu de le questionner à ce sujet, car tout Italien a, dirait-on, mission de se plaindre, lorsqu'on l'interroge sur ses petites affaires.

C'était un homme d'une quarantaine d'années. Il portait des vêtements qui lui allaient mal,

Des lettres de Florence annoncent, pour la réouverture du Parlement, qui est fixée au 24 novembre, une série d'interpellations sur la suppression des grands commandements militaires. Ces interpellations seront motivées par la nomination du général Cialdini au commandement du corps d'observation dans l'Italie centrale.

Le gouvernement Italien s'affranchit chaque jour de l'influence que voulait faire peser sur lui le parti de la révolution. Une circulaire du secrétaire général du ministère de de l'intérieur signale à tous les préfets du royaume une ordonnance du juge d'instruction de Florence qui prescrivit la saisie d'une brochure imprimée clandestinement et portant ce titre : *Catéchisme de la Révolution républicaine démocratique et sociale*.

La Gazette de Madrid du 10 novembre publie la loi électorale annoncée depuis plusieurs jours. Nous en donnons plus loin les principales dispositions.

Le Tagblatt, journal de Vienne, assure que l'on songerait sérieusement, à Bucharest, à proclamer, le 15 décembre, l'indépendance complète des Principautés Danubiennes.

Une dépêche de Saint-Petersbourg porte qu'en vertu d'un ordre impérial, il n'y aura plus de Russes, à compter de 1869, qu'un *Moniteur du gouvernement*. Ce journal sera l'unique organe de tous les ministères.

D'après les derniers avis du Mexique ce malheureux pays serait en proie à toutes sortes de factions. Les Santa-Annistes ont des intelligences dans presque toutes les provinces. Dans certains ports des Etats-Unis, il paraît que des expéditions de filibustiers s'organisent contre le Mexique et que Marquez aurait opéré son débarquement à la tête d'un corps d'insurgés.

A New-York, on se livre à de nombreux commentaires sur la mission confiée au général américain Rosencranz. Les uns prétendent que cette mission a pour objet d'acheter le Nord-Ouest du Mexique, broit qui a déjà circulé il y a quelques mois; les autres vont jusqu'à dire qu'il s'agit de l'établissement d'un protectorat sur la République, protectorat sollicité par Juarez.

Les pronunciamientos se multiplient contre le gouvernement du président Juarez. L'état de siège a été proclamé à la Havane. Haïti est toujours en proie à la guerre civile.

Pour le bulletin politique : A. Laytou.

de se défie et auxquels tout le monde se laisse prendre. Il était naturellement sale de sa personne, mais se lavait pour dissimuler.

En politique, Cancari ne disait pas plus ce qu'il pensait qu'il ne pensait ce qu'il disait.

Il avait des théories qu'il attribuait toujours à autrui — qu'il n'aimait peut-être pas comme lui-même.

Dès son arrivée à Paris, il se lia avec un nommé Galtié, maçon, issu d'Auvergnat, qui spéculait sur le bâtiment.

Ils se mirent tous les deux en société pour l'exploitation d'une carrière à plâtre, dans les terrains dits d'Amérique.

Puis ils donnèrent de l'extension à leur commerce, et se mirent à bâtir eux-mêmes.

Voici quel était leur procédé, d'ailleurs très-connu à Paris. Ils achetaient un terrain, avec facilité de paiements. Le terrain acquis, ils empruntaient dessus au Crédit foncier; avec ces fonds, ils élevaient le premier étage, sur ce premier étage terminé on contractait un nouvel emprunt pour bâtir le second et ainsi de suite jusqu'aux combles. Lorsque tout était fini, il s'agissait de vendre l'immeuble, et après avoir satisfait les prêteurs d'en retirer une dizaine de mille francs. Ce n'était pas toujours facile.

Par ce procédé, Cancari et Galtier étaient propriétaires de deux ou trois magnifiques maisons sur les boulevards Haussmann et Magenta.

Autefois, il y avait de vrais propriétaires, des

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas).

Belgrade, 12 novembre.

L'état de siège est levé. La régence a publié une proclamation constatant que la principauté de Serbie est sortie de la crise grave qu'elle a eue à traverser sans être nullement affaiblie.

La proclamation invite le peuple à soutenir le gouvernement comme il l'a fait jusqu'à présent et annonce que des réformes à l'intérieur vont être entreprises.

Rouen, 12 novembre.

M. Verdrel, maire de Rouen, est mort ce matin subitement.

Washington, 11 novembre.

Le général Grant est parti hier, après avoir refusé les ovations qu'on lui avait préparées.

Le général Brownlow a présenté à la législature du Tennessee, une motion tendant à accorder le droit électoral à tous les anciens rebelles qui reconnaîtraient les faits accomplis.

New-York, 31 octobre.

Des réunions où se manifeste un vif enthousiasme sont tenues avant les élections. M. Horace Groey a refusé la candidature à New-York.

Le correspondant havanais du *New-York Herald* dit que l'insurrection à Cuba est plus sérieuse que les autorités de cette île ne veulent en convenir.

Madrid, 12 novembre.

On lit dans la *Gazette de Madrid* : Les souscriptions pour l'emprunt se sont élevées hier, à Madrid, à 3,009,800 écus.

Les renseignements venus des provinces jusqu'à minuit constataient la souscription de 4,492,800 écus.

Le conseil des délibérations militaires a souscrit 2,464,600 écus.

L'impartial dit que dans son entrevue d'hier avec les notabilités financières, le ministre des finances a donné des explications satisfaisantes et qu'il a promis, entre autres choses, que le coupon de l'emprunt ne subirait pas l'impôt du 5 pour cent.

Florence, 10 novembre.

On mande de la frontière pontificale qu'il se confirme que la sentence portée contre Monti et Pagnelli ne sera pas exécutée. On croit que le Pape leur fera grâce de la vie. Cependant on assure que la sentence est encore entre les mains du Pape.

Manifestation du Cimetière Montmartre.

Une manifestation politique a eu lieu le jour des Morts, au cimetière Montmartre, près de la tombe du représentant Baudin, tué sur les barricades, le 3 décembre 1851. D'après les récits les plus désintéressés, on a prononcé plusieurs discours violents et on a crié : « Vive la République ! » Plus de trois mille personnes assistaient à ce meeting, qui avait été annoncé depuis plusieurs jours.

Le lendemain, une souscription a été ouverte dans le but d'élever une statue à celui dont le nom avait servi, la veille, de drapeau et de prétexte à ce mouvement populaire.

On lit dans les journaux judiciaires qu'une instruction a été ordonnée, à raison de ces faits, et que des poursuites sont dirigées contre ceux qui y ont pris part.

Nous dirons notre opinion sur ces incidents dans toute l'indépendance de nos convictions.

Tous les esprits honnêtes et impartiaux

les immeubles qu'ils possédaient, et sur lesquels ils ne devaient rien.

Aujourd'hui, la plupart des propriétaires du nouveau Paris, sont des maçons qui montent eux-mêmes à l'échelle, gâchaient le plâtre au besoin, et vivent comme au temps où, moins préoccupés, ils ne gagnaient que trois livres dix sous par jour.

C'est ce que faisait Galtier. Il avait toujours une brosse dans sa poche pour se nettoyer lorsque quelqu'un demandait à parler au propriétaire.

Cancari, ainsi que son nom l'y obligeait, avait, dans ces constructions diverses, le département de la fumerie.

Lorsque l'immeuble était terminé, il s'agissait de découvrir l'acquéreur, c'est à ce moment que le génie de Cancari se montrait.

Il consentait des beaux magnifiques aux premiers venus. Et lorsque l'immeuble, par la voie de ces beaux enregistrés, rapportait un gros revenu fictif, ils vendaient aux naïfs en quête de placements sûrs.

Mais les naïfs en quête de placements sûrs deviennent rares sur les nouveaux boulevards. Et, malgré les compères qui consentaient à affronter les rhumatismes dans les constructions neuves, la société Cancari et Galtier périclita.

Le papier timbré pleuvait chez eux ; ils auraient pu en tapisser toute une maison. Puis, au papier timbré, succédèrent les affiches caméléoniennes qui changent de couleur à mesure que la situa-

blâmeront hautement avec nous la manifestation dans le cimetière Montmartre a été le théâtre.

C'est au nom de tout ce qu'il y a de plus élevé dans la morale universelle ; c'est au nom de tout ce qu'il y a de plus respectable dans notre droit public, que nous protestons contre ces agitations et ces désordres.

Quoi ! l'enceinte du champ de repos éternel n'est donc pas à l'abri de ces passions révolutionnaires ! Quoi ! l'audace des partis ne s'arrête pas devant la majesté de la mort ! On choisit, pour en faire le forum tumultueux de la révolution, un cimetière, c'est-à-dire l'asile sacré et silencieux au seuil duquel devrait expirer tous les bruits et toutes les haines de ce monde. C'est une profanation de la tombe ; c'est une éclatante violation de toutes les lois divines et humaines.

Encore si le sentiment qui inspire ces démonstrations pouvait se justifier par le désir sincère d'honorer ceux qui ne sont plus ; mais non ! c'est un défi jeté à ceux qui existent. Ces pèlerins auprès de certaines tombes ne sont pas des actes de piété ; ce sont des actes d'hostilité. Vains prétextes par lesquels on veut colorer des tentatives coupables, mais qui ne peuvent tromper personne.

La conscience des honnêtes gens ne peut absoudre cet attentat contre la sainteté inviolable des tombeaux. Les dépositaires de l'autorité, responsables du maintien de l'ordre et de l'observation des lois, ne peuvent rester indifférents devant des mouvements désordonnés et des clameurs révolutionnaires qui nous reportent aux mauvais jours de nos discordes civiles.

Lorsque les masses étaient privées de droits politiques, lorsque la vie publique était le privilège exclusif de certaines classes sociales, les manifestations populaires pouvaient être, jusqu'à un certain point, l'extrême ressource et la raison suprême des partis. Mais aujourd'hui, sous l'empire du suffrage universel, lorsque chaque citoyen possède un bulletin de vote, lorsque l'égalité devant la loi est absolue, ces agitations extralégales constituent la plus grave atteinte à la souveraineté nationale.

Que les démocrates usent largement des droits qui appartiennent à tous ; qu'ils écrivent dans leurs journaux ; qu'ils parlent dans les réunions publiques ; qu'ils instruisent ; qu'ils convainquent ; qu'ils convertissent, s'ils le peuvent, la France à leurs doctrines ; qu'ils deviennent une majorité nous inclinons devant les vœux et l'autorité du plus grand nombre. Mais, jusqu'à là, qu'ils se soumettent aussi à ce verdict populaire qui, depuis le 24 février 1848, n'a pas cessé de se prononcer contre eux. Leurs protestations publiques ou privées ne sont que l'insurrection d'une minorité contre le suffrage universel et contre le pouvoir qu'il a consacré, sanctionné et soutenu depuis vingt années.

Maintenant, ils veulent élever une statue à un des leurs, dont leur fanatisme politique fait faussement un martyr de leurs principes. Ici, nous avouons, malgré les lois qu'on peut invoquer pour le leur interdire, que nous ne pouvons leur en faire un crime.

A toutes les époques et dans tous les partis nous avons vu pareille chose. Les libéraux, sous la Restauration, ont élevé une tombe au général Foy. Sous la monarchie de Juillet, Casimir Périer a reçu à son tour cet hommage populaire. C'est une souscription publique qui a payé le monument de

tion s'aggrave, d'abord jaunes, puis rouges, et, raillerie suprême, vertes, couleur d'espérance, alors qu'il n'y en a plus.

C'est ordinairement sur cette dernière affiche, lorsqu'il n'y a plus lieu à réclamer, qu'on dépose son bilan. C'est ce que fit la société Cancari et Galtier.

Mais, Cancari, qui probablement était de Eer-game, ville renommée par ses fruits, avait eu soin de se réserver une poire pour la soif.

Dans la carrière qu'ils exploitaient se trouvait creusée une vaste et profonde cave. De concert avec Galtier, il la bourra de sacs de plâtre, et lorsqu'elle fut pleine, il la ferma au moyen d'une apparence et d'un mécanisme de son invention.

Nous connaissons cette porte par Otto, qui en a deviné si facilement le secret.

On fit l'inventaire à la platrière, et le syndic ne découvrit rien.

La faillite ainsi que toute chose de la vie vint à terme. Les créanciers consentirent au concordat, et le pauvre Cancari obtint encore un voie de secours.

Puis, lorsque tout fut terminé et oublié — on oublie si vite à Paris — les deux associés firent enlever le plâtre enfoui dans les carrières, et le vendirent pour plus de vingt mille francs.

Et les deux amis se séparèrent le porte-monnaie peut-être un peu plus gonflé que le jour de leur première rencontre.

Cancari serra son pauvre argent, et s'en alla rôder autour des affaires mouvantes.

Godefroy Cavaignac. Naguère les amis de l'Empire et les admirateurs de M. Billault se sont cotisés pour perpétuer par un marbre historique le souvenir et les services de ce grand ministre. Sachons tolérer chez les autres le droit que souvent nous revendiquons pour nous-mêmes.

Si les républicains veulent élever une statue à la mémoire de Baudin, et s'ils le font pacifiquement, honorablement, sans troubler l'ordre public, sans outrager la Constitution et les lois, sans provoquer le peuple à la révolte, nous croyons sincèrement qu'il serait impolitique de les en empêcher.

Seulement, la souscription qui s'est ouverte éclairé, pour les esprits sérieux, la situation des partis hostiles. La démocratie avancée est rentrée en scène ; les libertés nouvelles ne sont pour elle qu'une arme contre nos institutions. Elle entreprend de glorifier les hommes et les doctrines de ces temps d'anarchie où la société a failli sombrer dans un abîme. Eh bien, il faut se féliciter de ces imprudentes révélations. Nous le connaissons le danger qui menace de nouveau tous les intérêts conservateurs. Respectons la liberté de nos adversaires ; mais soyons vigilants, car il y a là une situation grave, et tous les bons citoyens doivent s'unir pour en juger les périls.

(J. COHEN. — France).

M. de Girardin termine ainsi un article impartial sur les manifestations du cimetière Montmartre et sur la souscription Baudin :

« Hormis pour les exilés volontaires, notre avis est qu'il y a avantage pour tous indistinctement, gouvernés et gouvernants, à appliquer aux événements du 2 décembre le grand principe social de la prescription, principe sans lequel il n'y aurait ni société, ni propriété, ni sécurité, ni stabilité possibles. »

On lit dans la France :

Quel pouvait être le but des poursuites ? Un seul, celui d'empêcher une manifestation que l'on regardait comme hostile. Quel en est aujourd'hui le résultat ? C'est de la doubler et de lui donner le caractère, non pas seulement d'une manifestation, mais d'une protestation.

Avant le 19 janvier, la répression de pareilles tentatives eût été peut-être dans la mesure de la justice. Mais, dans le cas où l'ordre public peut être compromis, elle fait l'effet d'un anachronisme.

C'est le caractère essentiel du régime de liberté qu'ont inauguré les lois récentes, de laisser au jugement de l'opinion beaucoup de choses souvent désagréables. Empiéter sur sa juridiction nous paraît impolitique. Elle eût apprécié à leur vraie valeur des manifestations isolées et qui fussent restées sans écho, si la résistance ne leur avait donné l'attrait du fruit défendu.

D'ailleurs, nous ne saurions trop le répéter : dans la phase actuelle, avec les tendances qui se manifestent, avec le mouvement qui se dessine, il faut savoir se confier dans les impressions du sentiment public. L'opinion rend au centuple la confiance qu'on lui témoigne. — A Garcin.

C'est aussi notre opinion.

A. LAYTOU.

La maison Severino Falkenberg et Ce se fondait rue Laffite. On en parlait un peu dans le monde financier. Cela vint aux rouges oreilles de Cancari, bien qu'il n'eût pas la prétention de traverser ce monde.

Il apprit que Severino était un ex-viveur. Il apprit encore bien des choses ; on lui donnait des renseignements qu'il absorbait, sans avoir l'air de rien, comme si c'eût été du macaroni interminable. Quand on lui racontait toutes ces choses, il exprimait sa satisfaction par un doux sourire.

Il sut qu'au nombre de ses maîtresses, se trouvait une Italienne. Il s'introduisit chez cette femme en jurant par le Christ et la Madone et par Bacchus. Une Italienne ne met jamais à la porte un Italien qui jure par le Christ et la Madone.

Il lui conta tout ce qu'il voulut, se frappa la poitrine, et lui donna la recette pour préparer d'excellent tagliarini. L'Italienne ne se montra pas insensible à cette pantomime, et lui remit une lettre d'introduction auprès de Severino.

Le lendemain, Cancari était un des employés Severino Falkenberg et Ce.

Le zèle le possédait. Aucune besogne ne l'épouvantait, il était prêt à tout, il allait audevant des lacunes inhérentes à une installation nouvelle.

Severino le remarqua, et l'employa quelques fois pour son service particulier. Il l'envoya chez ses maîtresses, et Cancari s'acquitta très bien de

Nouvelles d'Espagne

Madrid, 12 novembre.

La *Gazette de Madrid* publie la loi électorale :

Sont électeurs tous les espagnols âgés de 25 ans, inscrits sur les registres de la population, qui doivent être dressés, excepté ceux qu'un jugement a privé de leurs droits politiques ; ceux qui sont décrétés d'emprisonnement préventif pour crime au moment des élections ; ceux qui ont été condamnés à des peines afflictives et correctionnelles, et qui ne sont pas réhabilités ; les incapables placés sous tutelle ; les faillits et ceux qui sont en état de suspension de paiement ; les contribuables poursuivis pour paiement de leurs contributions.

L'armée et la marine voteront dans l'endroit où elles se trouveront, pourvu qu'elles aient deux mois de résidence.

Sont éligibles aux fonctions municipales tous les électeurs exerçant le commerce et résidant dans la commune.

Sont éligibles aux députations provinciales, les mêmes personnes, à la condition de ne pas occuper d'emploi rétribué par la province ou par l'Etat.

Les militaires et marins en activité de service sont éligibles seulement aux Cortès.

Aucun employé du gouvernement n'est éligible dans la province, le district ou la commune où il exerce son emploi.

Le mandat de député est incompatible avec un emploi exigeant la résidence hors de Madrid. L'acceptation de ce mandat implique la démission de l'emploi.

Les élections pour les Cortès auront lieu par province. Les provinces nommant de six à neuf députés formeront deux circonscriptions. — Celles qui en nomment plus de dix, formeront trois circonscriptions.

Les îles Baléares et les Canaries seront divisées en tenant compte de leurs circonscriptions particulières. On nommera un député par 45,000 habitants et un par fraction dépassant 22,500. Le vote durera trois jours.

Un décret spécial indiquera le mode d'application du présent décret dans les provinces d'outre-mer.

Les listes électorales seront dressées du 15 au 25 novembre.

Le nombre des députés sera de 350.

El *Pensamiento español* prétend que les hannusiens continuent en Navarre et qu'ils ne se bornent pas aux anciens et fidèles serviteurs de l'aïeul du duc de Madrid. Nous avons entendu dire, en effet, que 14 personnes ont été bannies.

Un journal de province annonce que le ministre de la guerre est disposé à châtier sévèrement plusieurs officiers de cavalerie qui, dans une réunion, ont manifesté une certaine hostilité contre le nouvel ordre de choses.

Le gouvernement provisoire espagnol s'est jusqu'à présent préoccupé de l'utile.

Il vient de pourvoir à l'agréable.

Le ministre des finances, M. Laureano Figuerola, a pensé que Madrid avait besoin de parecs où la population « pourrait respirer l'air libre. » La liberté de la respiration est, elle aussi, une liberté précieuse. Il a donc cédé par décret à la municipalité madrilène, pour être affecté à l'usage public, le domaine de Buen-Retiro, ancien séjour de villégiature de la Cour d'Espagne.

Pour extrait : A. Laytou.

L'ILE DE CUBA

Contrairement aux nouvelles systématiquement optimistes données par les journaux de Madrid, on assure que la situation de l'île de Cuba est très-grave. L'envoi d'un corps expéditionnaire a été décidé en principe par le gouvernement provisoire ; mais on n'est d'accord ni sur l'organisation ni sur le commandement, ni même, paraît-il, sur la conduite à tenir dans telle ou telle éventualité.

La majorité des ministres voudrait que l'effectif du corps d'expédition fût fixé à 6,000 hommes ; mais les généraux, et principalement ceux qui ont eu des commandements à Cuba, veulent que cet effectif soit d'au moins 9,000 hommes, outre quatre batteries d'artillerie de campagne. C'est d'après cette base que les ordres vont, dit-on, être transmis par le ministre de la marine aux différents ports de guerre où l'embarquement devra avoir lieu.

Voilà qui est très bien, si cependant l'île se trouvait en pleine insurrection jusque-là même que la république y fût proclamée ? Serait-ce assez des 6,000 hommes qu'on envoie, ou même des 9,000, pour conjurer un mouvement de cette importance ?

De plus, on n'est pas sans s'avoir, à Madrid, que le gouvernement américain convoite depuis longtemps la « perle » des Antilles. Qui peut dire s'il ne se trame pas à la Havane quelque intrigue dans le genre de celle de Mexico ? Frère Jonathan habile à empêcher les républicains de se transformer en monarchie, ne l'est pas moins lorsqu'il s'agit, à son profit personnel, de changer une colonie monarchique en territoire républicain.

Pour extrait : A. Laytou.

Nouvelles du jour

Les honorables maires de Paris viennent de faire placarder, chacun dans sa circonscription, des avis à l'adresse de leurs administrés, d'où il appert que malgré tous les efforts qu'on a faits et qu'on fait sans relâche, Paris compte encore au moins 100,000 indigents non compris les pauvres honteux.

Le fâcheux état de santé de plusieurs personnes notables continue à préoccuper l'opinion publique.

Pour Rossini et M. de Rothschild, la somme des inquiétudes continue à balancer celle des espérances. L'état de M. Havin ne laisse plus aucun espoir ; une dépêche de Thorigny dit que l'agonie suit son cours.

On mande de Madrid, qu'à fin novembre doivent partir 4,600 hommes pour les colonies afin de réorganiser les cadres. Ils accompagneront le général Dulce.

Fuad-Pacha, un des hauts dignitaires de l'empire Turc, est en ce moment gravement malade à Rome ; le Pape a mis à sa disposition M. le docteur Viale, médecin en chef de Sa Sainteté.

On annonce l'apparition d'un écrit périodique ayant pour titre le *Concilio*. Cette publication gallicane dirigée par Mgr Maret, évêque de Surat, serait destinée à préparer le clergé français à envisager d'une certaine façon les questions qui doivent être traitées au prochain Concile oecuménique. On dit que 17 évêques ont déjà donné leur adhésion.

Le général Fleury, grand écuyer, est parti pour la Normandie. C'est au haras de

il prenait place dans le beau fauteuil en cuir de Russie ; et des rideaux verts, tombant sur le grillage protecteur qui l'entourait, le dérobaient à la vue du public.

(La suite au prochain numéro).

Les gravures du n° 1341 de l'*Illustration* (novembre 1868) tirent cette fois, en partie, leur intérêt d'actualité des derniers jours de l'Exposition maritime internationale du Havre. Distribution solennelle des récompenses aux exposants, et du Banquet qui a eu lieu, à cette occasion, au Cercle international. — La reconstruction du Palais de Justice et la rentrée des Cours et Tribunaux motivent pour leur part, les quatre gravures qui représentent les embellissements récemment inaugurés : ce sont : la nouvelle façade occidentale du Palais de Justice ; la nouvelle salle des Pas-perdus ; l'entrée de la Cour d'Assises, etc. — Trois dessins sont consacrés aussi, dans ce numéro, aux événements d'Espagne : l'Inventaire du mobilier de l'Escorial ; l'habitation du P. Claret, à Madrid, et une Réunion démocratique au café de la Rambla, à Barcelone. — Enfin, un beau portrait de M^{lle} Durand, la cantatrice en vogue du théâtre Lyrique, et deux Cartes de l'Instruction primaire en France complètent les gravures de ce numéro. — Une telle variété de dessins sur des sujets intéressant les événements importants qui se sont produits depuis la dernière semaine, on comprend tout l'intérêt que pouvaient offrir les lecteurs du texte ; aussi chacun s'est-il donné carrière : la plume et le crayon n'ont, cette fois encore, rien à s'enlever.

Pin que l'Etat achète ses plus beaux éta-

— L'affaire relative à la souscription Baudin sera appelée demain à la police correctionnelle.

M. Peyrat sera défendu par M^e Emmanuel Arago; M. Delescluze par M^e Gambetta; M. Quentin par M^e Crémieux; M. Challemel-Lacour par M^e Laurier; M. Théodore Duret par M^e Jules Favre; M. Gaillard par M^e Leblond; M. Perroden par M^e Hublard.

— Le dernier numéro du Réveil a été saisi dans les bureaux du journal et chez les dépositaires.

— L'état des trois célèbres malades qui préoccupent en ce moment l'attention publique s'aggrave de plus en plus.

M. de Rothschild donne des inquiétudes très alarmantes.

L'érysipèle dont Rossini est atteint s'est étendu au tronc. La faiblesse est extrême. L'agonie lente et douloureuse continue pour M. Havin.

— MM. Baltard et Bonassieux ont terminé le monument élevé à Ingres, au Père-Lachaise.

— M^{me} Adeline-Patti se dispose à partir pour Saint-Petersbourg.

— Les lignes télégraphiques ont été fortement éprouvées par les mauvais temps qui régnoient depuis quelques jours sur toute l'Europe centrale.

La grande quantité de neige tombée dans les journées de samedi et de dimanche a jeté la perturbation dans les transmissions électriques, en renversant les poteaux et en brisant les fils. Les communications étaient très-difficiles, sinon impossibles, avec l'Italie, la Suisse et l'Autriche.

Entre Besançon et Dôle, dit un rapport la neige est tombée avec une telle violence que les fils ont été rompus en plus de cent points.

Toutes les mesures ont été prises pour réparer les lignes et assurer aussitôt que possible le cours régulier des transmissions.

Pour extrait : A. Layou.

Bulletin Vinicole

Correspondance des Départements.

Pézénas (Hérault), 6 novembre; — Quoique la grande majorité des fortes parties soit à cet heure entre les mains des acheteurs, il ne se traite pas moins chaque jour d'assez grosses affaires encore, et il faut le dire à la louange de nos producteurs, sans nouvelle exigence de leur part. Les prix restent donc sans hausse nouvelle, mais rigoureusement fermes et les derniers chiffres réalisés. Il s'est fait sur nos divers points de production, des opérations relativement considérables en toutes qualités de vins, depuis 105 jusqu'à 170 et 180 fr. les 700 litres.

Les vins blancs eux-mêmes n'ont pas été moins recherchés que les rouges. Ceux de Paulhan et Adissan ont été accueillis par des maisons de Cette à 190 et 200 fr. les 700 litres, pris nus à la campagne, certaines parties d'un mérite supérieur, à 220 et 222 fr; des qualités hors lignes, à 240 fr.; une autre, à 275 fr. avec fut. 55 muids de Fontès ont été payés de 170 à 175 fr. nus sur place.

(Moniteur vinicole.)

DISCOURS

DE MONSIEUR PESCHOU, Prédéces de sa biographie par M. l'abbé Azais, aumônier du Lycée de Nîmes.

« Verbum evangelisantis, » virtute multâ. Psalm. 67. »

I.

Cinq ans se sont à peine écoulés depuis qu'un nom, la veille, inconnu de la plupart des habitants de notre province catholique venait les réjouir, apporté de loin à leurs oreilles par l'écho multiplié d'une réputation des plus flatteuses, entouré du double prestige du savoir et de la vertu. C'était le nom du nouvel évêque destiné à recueillir dignement le pieux héritage de ses deux devanciers immédiats, le charitable d'Hautpoul et le fervent Bardou, à faire refluer avec non moins de fidélité, mais plus d'expansion et d'éclat, les glorieuses traditions de l'antique Eglise de Cahors. Un choix des plus heureux était allé chercher, pour le placer sur ce siège important, le vicaire-général de St.-Claude, l'ancien directeur du collège de Pont-le-Voy, un prêtre d'âge avancé, d'un mérite éprouvé par les antécédents les plus significatifs à tous les degrés de la hiérarchie sacerdotale, doué d'une forte intelligence et d'un caractère élevé. L'indépendance même de sa vie, longtemps consacrée à la haute mission du libre enseignement, liée aux plus chères prédi-

lections d'une cause vaincue, mais honorée, et qui le sera toujours tant que subsisteront en France le sens moral et la justice historique, ajoutait un attrait de plus à ces présages favorables qu'éveillait parmi nous la prochaine arrivée de Mgr Peschou.

Quelques fragments de discours publiés à cette occasion par la presse locale suffirent, on s'en souvient, pour confirmer la bonne opinion de toutes parts transmise sur son compte. Ce sont les mêmes discours sur l'éducation prononcés aux distributions des prix de Pont-le-Voy que nous venons, cinq ans après, presque à pareil jour, présenter au public dans les mêmes colonnes. Recueillis par les soins pieux de la digne sœur de l'éminent prélat, ils forment aujourd'hui un charmant volume dont la première partie contient la biographie de l'évangélique prélat due à la plume facile, exercée de M. Azais, l'un de ses fidèles amis et son successeur aux utiles fonctions d'aumônier du collège de Nîmes (1). Cette notice reproduit avec autant d'émotion que d'exactitude cette rare physiologie d'homme, d'instituteur et d'évêque, cette carrière si active et si pleine, les travaux féconds, les accents convaincus, le généreux dévouement de Mgr Peschou et sa fin prématurée. C'est le digne portique du monument élevé à sa mémoire par une main toute filiale avec les propres matériaux de son œuvre trop tôt interrompue.

Ce volume non moins attachant qu'instructif a déjà rencontré des appréciations sympathiques et éclairées parmi les organes les plus accrédités de la saine littérature. Un homme qui fut l'un des restaurateurs intelligents de Pont-le-Voy et qui est encore l'un des vétérans les plus honorés du journalisme, M. Laurentie, cet écrivain si consciencieux et si élevé, cet historien précis, impartial et profond, sorte de Tacite chrétien qui suit d'un regard attristé et marqué d'un ferme burin toutes les déviations de la pensée, de la politique et de la moralité contemporaines, a signalé le premier ces graves enseignements d'une voix bien connue de lui et qui mérite de l'être de son public d'élite. Tout récemment M. L. Besson qui est lui-même un maître expérimenté de la jeunesse et un apologiste éloquent de la doctrine catholique, consacrait dans le Correspondant, cette revue si remarquable du mouvement intellectuel et religieux, quelques pages non moins bien senties et motivées à l'éloge de notre défunt évêque. C'est pour nous un devoir bien doux à remplir que d'apporter notre tribut obscur à ce faisceau de témoignages sympathiques et considérables, que d'y joindre, avec l'accent particulier d'un souvenir reconnaissant, l'hommage d'estime et de regrets que le clergé, que les fidèles de ce diocèse rendaient naguère à Mgr Peschou. Les traces de son court passage au milieu de nous sont à peine refroidies; elles sont de celles que la mort n'efface point, que l'oubli ne saurait atteindre. Ce n'est point sans motif que sa pierre tumulaire occupera bientôt une place d'honneur dans notre cathédrale, non loin du tombeau du vénérable Alain de Solminihac, le plus illustre de nos anciens Pontifes. Nous allons retracer à la suite de son biographe le fructueux emploi des riches facultés de cœur et d'esprit que Dieu lui avait départies; Deus dedit verbum evangelisantis, virtute multâ.

II.

Joseph-François-Clet Peschou naquit le 29 janvier 1805, à St.-Claude, cette antique abbaye devenue la ville épiscopale des montagnes du Jura. Son père était un négociant aisé et considéré, sa mère une chrétienne des vieux temps. Pendant la tourmente révolutionnaire, cette femme intrépide et dévouée ne cessa de favoriser avec un zèle industriel, qui touchait souvent à l'héroïsme, l'évasion et la correspondance des familles émigrées, des prêtres proscrits par refus de serment à la déplorable Constitution civile du clergé. Ces tragiques impressions, ces virils exemples, furent les premières leçons offertes à son enfance, et le souvenir de sa courageuse mère imprégna la vie tout entière de Mgr Peschou; le lait des forts entra pour beaucoup dans la trempe de son caractère, dans la vigueur de sa parole et de ses convictions.

Les remarquables dispositions qu'il annonça dans le cours de ses premières études fixèrent de bonne heure l'attention. A peine avait-il terminé sa théologie qu'il fut chargé d'une chaire d'humanités au Petit Séminaire de Vaux. Ce fut son apprentissage dans cet art d'enseigner dont il devait acquiescer la science consommée (1825-1831). A son brillant début dans le professorat succéda pendant quelques années l'exercice actif du ministère sacerdotal. La paroisse des Hautes-Molunes située sur l'un des sommets de cette région montueuse fut son premier lot, ingrat et méritoire, dans le champ du père de famille. Son jeune dévouement ne fut point inégal aux fatigues, aux intempéries qu'il lui fallait subir.

Promu, dix-huit mois après, à la cure importante de Notre-Dame de Salins, l'abbé Peschou trouva là un théâtre digne de son zèle et de ses talents. Le collège communal de cette ville, autrefois dirigé par des Oratoriens, était en pleine décadence. On fit appel pour le relever à la bonne volonté et à l'aptitude déjà éprouvée du récent professeur. Celui-ci, par un rare désintéressement, consentit à échanger ses fonctions de curé de canton contre celles de Principal de troisième ordre. Il cumula, comme cela se pratique dans beaucoup de petits collèges, la chaire de philosophie avec la direction de l'établissement et s'acquitta avec succès de cette double tâche. Mgr Peschou appartient donc quelque temps à la corporation universitaire, tout en marquant son propre enseignement d'un cachet expressif et d'une méthode personnelle,

très approchante de celle de son contemporain, l'abbé Noiro, ce maître bien connu de la philosophie à la fois indépendante et orthodoxe.

Rien ne devait manquer à l'étonnante variété de ses aptitudes et de ses services. Son ami, Mgr Carl, évêque de Nîmes, le fit nommer en 1840, aumônier du collège alors royal de cette ville. « Appelé au périlleux honneur de le remplacer, écrit son biographe, j'ai retrouvé dans la chapelle du lycée comme un écho de cette belle parole qui savait présenter sous une forme si attachante les vérités de la religion, et j'ai recueilli de la bouche de ceux qui furent ses collègues le témoignage sincère de l'administration et des vives sympathies que provoqua son mérite. Avant lui, le bon abbé Galtier, devenu évêque de Pamiers, avait su gagner tous les cœurs par l'aimable ascendant de sa vertu. L'abbé Peschou, à son tour, subjuga les esprits par l'autorité de la science. Il mit au service de l'enseignement religieux le double don d'une puissante intelligence et d'un langage élevé, il travailla à faire comprendre à ses jeunes auditeurs l'alliance intime qui doit exister entre la raison et la foi, la philosophie et la religion. »

Ce séjour de trois ans dans le Midi ne fut pas indifférent : il lui en resta une sorte de flamme contenue, qui s'ajoutait à sa nature active et franche d'homme du Nord; mais aussi le chaud climat de Nîmes fut pour lui la source du mal qui, vingt ans plus tard, devait l'abattre rapidement. Forcé de résigner ses fonctions universitaires, Peschou se rendit à Paris et se livra quelque temps à la prédication. Ses relations dans la haute société lui fournirent bientôt l'occasion de rentrer dans la voie qui était plus spécialement la sienne, dans la carrière enseignante. MM. de Chalais et de Vibraye avaient acquis, pour leur restituer leur ancienne destination, les bâtiments à demi ruinés de l'abbaye de Pont-le-Voy, l'un des grands collèges tenus autrefois par les Bénédictins. Un des proviseurs les plus distingués de l'université, l'abbé Demouré, avait donné sa démission, préférant noblement à une position acquise par de longs et joyeux services les chances ingrates et les mâles devoirs d'une mission toute de dévouement. La mort de ce prêtre éminent laissait l'œuvre et ses fondateurs dans un complet désarroi. L'abbé Peschou fut seul jugé capable de remplir un tel vide. Cédant aux instances de ses amis, il consentit à prendre la suite de l'établissement. Il nous a été donné d'entendre de sa bouche le récit piquant des difficultés de toute sorte qu'il eut à surmonter; son esprit organisateur commença par assurer les conditions matérielles un peu négligées par son prédécesseur. Primo vivere, deinde philosophare, répétait-il avec ce esprit à propos qui distinguait sa conversation. Ce premier résultat une fois obtenu, sa sagacité, son expérience purent se donner ample carrière, et d'éclatants succès couronnèrent ses efforts. — Pont-le-Voy lui dut son complet développement; les treize années qu'il y passa forment la plus belle période de ses années. En même temps que croissait le nombre des élèves et la force des études, l'éducation, la culture morale et religieuse, les arts et la politesse, n'y prospéraient pas moins. Ce merveilleux essor, cette harmonie féconde entre les divers exercices classiques et l'impulsion la plus solidement chrétienne furent l'œuvre de l'abbé Peschou que M. Laurentie reconnaissant appelait l'homme de Pont-le-Voy, et qui mit en effet toute sa sollicitude et toute sa gloire à réaliser la noble devise inscrite au frontispice de ce collège modèle : Religioni et patriæ : pour la religion et pour la patrie !

III.

L'espace nous manque pour suivre M. Azais dans les détails précieux qu'il nous donne sur la seconde partie, non moins utile et méritoire, de la carrière de Mgr Peschou, après sa sortie de Pont-le-Voy. Nous avons vu tour à tour le professeur, le curé, le principal du collège, l'aumônier du lycée, le chef d'une grande école, le renouvateur des études et des traditions à la fois catholiques et nationales parmi la jeunesse aristocratique de notre pays. Ce beau rôle et ces travaux successifs, bien que circonscrits dans leur sphère modeste et toute provinciale, auraient suffi pour illustrer une vie d'homme. Ce ne fut qu'un prélude chez ce laborieux ouvrier de l'évangile. A mesure qu'il croissait en âge et en expérience, les occasions d'utiliser ses talents se multipliaient. Professeur d'histoire ecclésiastique et directeur au grand Séminaire de Lons-le-Saulnier, l'élevation et la parfaite orthodoxie de son enseignement, lui acquéraient de nouveaux titres à l'estime de son diocèse natal. Chanoine, puis vicaire-général de Saint-Claude, il apporta dans ces pieuses fonctions ses remarquables qualités de prêtre, de savant, de moraliste et d'administrateur. Il eut un moment la pensée de mettre au service de la compagnie de Jésus ses lumières, son dévouement, sa profonde connaissance de hommes et du temps; la mission toujours militante et persécutée de cette société célèbre, le nombre des sujets d'élite qui en rajeunissent aujourd'hui la gloire et en élargit considérablement l'esprit, ses propensions austères, ses goûts de retraite studieuse et méditative, tout le portait vers la vie religieuse; mais son âge, déjà avancé, l'impéiosité naturelle et toute franco-comtoise de son caractère, les conseils des Jésuites eux-mêmes le détournèrent de cette voie. La Providence le tenait en réserve pour un ministère bien plus auguste et non moins fécond; elle devait bientôt lui marquer sa place, suivant son propre et beau langage, « parmi les princes du peuple chrétien, parmi les chefs et les guides de la nation sainte, elle le destinait à consoler la triste veuvage de l'Eglise de Cahors. » Ayant eu le choix des trois sièges alors vacants, ce fut au notre que Mgr Peschou donna spontanément sa préférence. Hélas ! à peine elle l'avait tiré de son obscurité pour le faire luire aux yeux d'une province fidèle, qu'il fut à cette divine Providence, de le retirer et l'éteindre pour toujours ! L'heure, sans doute, était venue de donner sa récompense au vaillant soldat muni de tels états de service.

Avant de retracer ce que fut parmi nous sa trop courte mission d'évêque, de père et docteur, avant d'examiner, dans les limites de notre faible compétence, ses discours sur l'éducation et ses allocutions épiscopales, de caractériser la forme et le fond même de son éloquence, il nous

reste à faire connaître un côté plus intime et non moins intéressant de sa nature impressionnable, qui nous est révélé par les extraits de sa correspondance et de son journal de voyage. C'est d'un voyage en Italie et d'un assez long séjour à Rome qu'il s'agit, pendant l'hiver et le printemps de 1856-1857. Laissons parler M. Azais à qui nous devons ces précieux documents.

« A Pise, il s'arrêta avec une admiration profonde devant ces quatre célèbres monuments jetés irrégulièrement sur une place solitaire, qui réunissent merveilleusement dans leur ensemble la vie humaine : le Baptistère, qui rappelle la naissance, le Campo-Santo, ce cimetière national qui rappelle la mort, et, entre ces deux extrêmes, la Tour Penchée qui représente les choses caduques de ce monde penchant sans cesse vers leur ruine, et le Dôme, la vieille cathédrale byzantine, qui symbolise la pensée religieuse.

» Lorsque notre voyageur fut arrivé à Rome, le premier aspect de la grande cité le laissa froid et dans une sorte de déception. La ville lui sembla triste et sans grandeur. « Les ruines, disait-il, que l'on rencontre à chaque pas, achèvent d'attrister le regard. Au lieu de donner une idée de la puissance et de la gloire de Rome, elles ne disent que la vanité de tout ce qui est l'œuvre de l'homme. Le cadavre des empires, » ajoute-t-il, dans une pensée digne de Bossuet, « n'est pas plus beau à voir que celui de l'homme, et l'Ecriture sainte a raison de dire que l'humiliation suit toujours l'orgueil. »

» Mais à mesure qu'il avance à travers la ville éternelle, la physionomie morale et religieuse de Rome se dégage du milieu des ruines et se révèle à lui dans toute sa majesté... Il se trouva à Rome pendant les fêtes de Noël et la messe pontificale à St-Pierre l'émut pieusement. Il assista, pendant l'octave de l'Epiphanie, aux séances du célèbre collège de la Propagande, et ce ne fut pas sans émotion qu'il entendit les élèves réciter, chacun dans la langue de son pays natal, une composition sur le mystère du jour. La langue française figura avec honneur dans ce concours polyglotte, et l'abbé Peschou applaudit avec joie une pièce de vers composée par un jeune ecclésiastique de notre Midi.

» Vers la fin de janvier, il prit la route de Naples. Il fit halte de trois jours au monastère du Mont Cassin, et eut de longs entretiens avec le père Tosti. Il fut ravi des richesses artistiques et littéraires de ce célèbre monastère et de la science vraiment bénédictine du père abbé. Après avoir visité Naples et ses environs, depuis le site ravissant des Camaldules jusqu'aux vieux temples de Posstum, il s'embarqua pour la Sicile, vit Palerme, Messine et Catane avec ses ruines antiques, admira la masse impuissante de l'Etna, et reprit, un peu fatigué, la mer, la route de Rome, par Mola di Gaëta et Terracine. Il passa tout le mois d'avril dans la ville pontificale et se remit avec une nouvelle ardeur à visiter ses principaux sanctuaires. « Ce fut le 21 avril 1857 qu'il eut la douce joie d'obtenir une audience du Souverain Pontife. « Je vous, dit-il, me prêter religieusement à cette faveur, l'une des plus grandes que j'ai reçues de ma vie. J'espère de grâce de la bénédiction apostolique des grâces » toutes spéciales pour moi et pour les miens... Cette audience laissa une impression profonde dans son âme, et nous en retrouverons comme un écho dans tout ce qu'il écrira sur le St-Siège. »

« La visite des catacombes de Sainte Agnès qu'il fit avec un général russe, l'impressionna profondément. C'était le dimanche du Bon Pasteur, et une des premières peintures qui attirèrent ses regards furent celles du divin pasteur, si fréquemment reproduites dans ces galeries souterraines, berceau de l'Eglise naissante. Il vit dans la crypte de la Madone la belle image à demi-effacée de la Sainte Vierge, ayant l'Enfant Jésus sur ses genoux, portant le pallium de la Madone romaine et levant ses mains comme une Orante. Il remarqua la basilique avec son double compartiment, l'un destiné aux hommes, l'autre aux femmes, le presbytère pour l'évêque et les prêtres. L'abbé Peschou comprit tout ce que la visite des catacombes offre d'intérêt pour le chrétien et l'archéologue. Il vit là toute ouverte l'histoire des martyrs et des confesseurs; il vit aussi les premières inspirations de l'art chrétien où se retrouvent, comme un démenti séculaire donné d'avance aux négations de l'hérésie les croyances et les dogmes de ces âges héroïques.

» Rome, poursuit M. Azais, était devenue la patrie de son âme. Ses églises, ses ornements, ses grands souvenirs formaient comme autant de liens étroits qui l'unissaient à elle, et il ne put se défendre d'un profond sentiment de tristesse lorsqu'il jeta un dernier regard sur la coupole de St-Pierre — Continuant sa route, le grave et pieux voyageur visita successivement les sanctuaires d'Asie, de Lorette, de Bologne et d'I-mola; il admira leurs magnifiques décorations; Florence et Sienne le captivèrent doublement par l'architecture imposante de leurs églises et de leurs palais, comme par les tableaux de leurs riches galeries. A côté de la foi du prêtre s'agitait en lui la curiosité du lettré, de l'artiste charmé par les ruines antiques et les merveilles des arts; — mais le prêtre domine toujours en lui le touriste; les images profanes et les réminiscences classiques cèdent la place aux pieuses impressions recueillies fidèlement par son biographe. Lui-même aimait à dire que ce pèlerinage avait été pour lui un temps de grâce et de salut. Dès sa promotion à l'épiscopat, il caressa l'espoir de refaire ce voyage avec un but sacré de plus, celui de la visite que tout évêque nouvellement investi doit au tombeau des grands apôtres, ad limina apostolorum. Tout entier à d'autres devoirs plus impérieux encore pour son zèle vraiment évangélique, il fut atteint par la mort avant d'avoir accompli ce projet, l'un des plus chers au cœur d'un évêque. Il eut représenté notamment avec tant de joie et de noblesse notre antique église dans cette imposante réunion des pontifes du monde catholique tout entier, où devait le remplacer son digne successeur, et que l'éminent cardinal Donnet rappelait éloquentement, il y a quelques jours !...

Charles DELONCLE.

La suite au prochain numéro.

CALENDRIER DU LOT.

Table with 4 columns: DATE, JOURS, FÊTE, FOIRES. It lists various dates and events such as Dimanche, Lundi, Mardi, Mercredi, and specific feasts like St Gertrude, Nemphe, Grégoire, and D. de ss P. P.

Chronique locale.

Une gratification de 10 francs vient d'être accordée au sieur Issalie (François), de Martel, à raison du courageux dévouement dont il a fait preuve, dans la journée du 14 août dernier, en sauvant, au péril de sa vie une femme et un enfant, qui étaient en danger de se noyer dans la Doroagne.

Tabacs.

M. le Ministre des finances, par décision du 30 octobre dernier, a fixé à dix-huit cent mille kilogrammes les quantités de tabac à fournir sur la récolte de 1869.

Prix auxquels l'Administration prendra livraison :

- Première qualité, cent quarante francs les 100 kilogrammes;
Deuxième qualité, cent dix francs;
Troisième qualité, quatre-vingts francs;
Nonmarchands, de cinquante-dix francs.
Les tabacs non marchands seront payés sur l'estimation de la Commission d'expertise.

A partir du 1er janvier prochain l'indemnité de 400 fr. accordée pour frais de tournée aux brigadiers facteurs des postes sera portée à 500 fr.

A la même date, seront élevés les traitements de tous les facteurs ruraux qui sont dans des conditions réglementaires exigées pour obtenir la haute paye.

(Journal des Postes.)

Le fonds de secours destiné aux anciens instituteurs a été, dit la Patrie, porté au budget de 1869, à 500,000 fr.

En augmentant de 200,000 fr. environ les allocations antérieures, M. le ministre de l'instruction publique a voulu améliorer d'une manière plus sérieuse la position de tous les anciens instituteurs.

La plupart d'entre eux n'ont pas de pension; d'autres n'ont que 40, 50 ou 80 fr.

Le ministre a décidé que tous ceux dont les ressources personnelles n'atteignent pas 360 fr. par an, recevront un secours complémentaire.

Les préfets ont été invités à présenter, avant le 1er décembre prochain, les listes des instituteurs retraités qui doivent participer, en 1869, à la distributions du fonds spécial voté en leur faveur, et profiter ainsi de la bienveillante sollicitude du gouvernement à leur égard.

Nous croyons pouvoir annoncer, d'après des informations positives, que le conseil d'Etat est saisi d'un projet de décret sur les octrois communaux. Il s'agit de modifier certaines taxes en conformité des attributions dévolues par la loi de 1867 aux administrations municipales.

Parmi les dispositions projetées, on cite la réduction à 8 fr. par tête du droit imposé au gros bétail et d'une diminution équivalente pour les veaux et les moutons. La mesure, bien que laissant encore au fisc une marge importante, serait avantageuse pour le boucher et par conséquent pour le consommateur.

La taxe sur les boissons est l'objet d'une étude particulière. Nous en savons les difficultés. C'est pourquoi nous nous bornons à réclamer une simple réduction sur l'entrée des vins en pièce. On peut maintenir les droits sur les vins en bouteilles, alcools, liqueurs, etc. Ce sont des denrées de luxe et non de nécessité.

Quant aux combustibles et aux matières premières affectées au travail usinier, les uns et les autres seraient dispensés de tout droit en tant qu'application aux produits destinés à l'exportation. Nous voudrions davantage, c'est-à-dire la réduction de la taxe appliquée au combustible, bois ou charbon, employé par les ménages.

Enfin, nous demandons, dans l'intérêt des communes à octroi, que le prélèvement de l'Etat soit au moins réduit de moitié ou d'un tiers. Ce serait là une mesure parfaitement rationnelle et sagement décentralisatrice.

Les inspecteurs des finances ont vérifié cette année les manufactures de tabacs qui

n'avaient été jusqu'à présent examinées que par des inspecteurs relevant de la direction générale des manufactures de l'Etat. Cette ovation a été nécessitée par les critiques dirigées contre ce service, dans le cours de la dernière session.

Le sieur Camel, occupé aux travaux du chemin de fer, au roc de la propriété de M. Lagaspie, s'est cassé la jambe droite.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS
du 12 au 13 novembre.

Naissances.
Clavères Hippolyte-Martin, rue Sainte-Barbe.
Fourtet Catherine, rue Saint-Urcisse.
Sambat Zoé, à Regourd.

Décès.
Redon Henri, 8 ans, rue Valentré.
Dajan Jeanne, 2 ans, rue St-James.
Guilhou Frédéric, 19 ans, étudiant, rue Flourens.
Fournié Elisabeth, 71 ans, rue Impériale.
Foures Marie, 23 ans, grande Chartreuse.
Vigouroux François, charron, 40 ans, faubourg Cabessut.

Pour la chronique locale : A. Laytou.

Crédit Foncier de France.

Le Crédit Foncier émet :
Des obligations communales 4 1/2 0/0, de 4 ans à 8 ans d'échéance.
S'adresser, pour obtenir ces obligations sans frais : à Paris, au siège de l'Administration, 19, rue neuve-des-Capucines. Dans les départements : aux recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants de la société.

CHEMINS DE FER

De la Ligne d'Italie par le Simplon (NOUVELLE COMPAGNIE ANONYME)
Souscription Publique

A
L'émission de 434,166 Obligations COMPLÉMENTAIRES DU CAPITAL SOCIAL sur lesquelles 62,500 sont réservées aux Souscripteurs français

Cette émission est faite en vertu d'une Loi spéciale votée dans l'intérêt de la Compagnie et des chemins de fer du Simplon, le 4 septembre 1868 par le gouvernement suisse qui a homologué les Statuts et en conformité du décret de l'Empereur du 11 mai 1861, rendu en faveur des Sociétés anonymes suisses autorisées.

Les nouvelles Obligations sont émises à 240 fr.
Elles rapportent un intérêt annuel de QUINZE FRANCS
Payable par semestre, les 1^{er} avril et 1^{er} octobre de chaque année, sans charge ni re-

tenu, au siège administratif à Paris, ou dans les autres bureaux de la Compagnie en Suisse et en Italie. Chaque obligation est accompagnée d'une action de jouissance de 125 fr. libérée, qui remplacera l'obligation remboursée, et jouira, par conséquent des dividendes augmentés progressivement par l'amortissement des obligations.

Ces Obligations sont Payables
50 fr. en souscrivant;
50 fr. en recevant les titres provisoires;
50 fr. du 1^{er} au 15 mars 1869;
50 fr. du 1^{er} au 15 mai 1869;
40 fr. du 1^{er} au 15 juillet 1869.

Tout versement anticipé est bonifié d'un intérêt de 6 %, tout versement en retard doit 7 %.

Majoration, Rachat avec Primes, Amortissement des Obligations

1^o Ces nouvelles Obligations sont remboursées à 525 fr., dont 125 en Action entièrement libérée, attachée immédiatement à l'Obligation, et 400 fr. en argent au fur et à mesure des tirages :

Les nouvelles Obligations de la Ligne d'Italie, comme toutes les obligations de Chemins de fer, sont majorées par la voie du sort et reçoivent par leur remboursement une Prime dont la valeur réelle varie selon l'époque de ce remboursement désigné par le tirage, et ce, d'après les tables d'amortissement approuvées par l'assemblée générale.

2^o Les nouvelles Obligations ont, en outre, droit aux majorations et primes suivantes privilégiées :

Par suite de la Loi suisse du 4 septembre 1868, qui réserve sur les bénéfices de l'acquisition trois millions cinq cent mille francs, il sera fait par l'Etat et la Compagnie un tirage de trois mille deux cents numéros d'Obligations auxquels appartiendront ces trois millions cinq cent mille francs, ce tirage aura lieu dans les deux mois de l'échéance du dernier versement.

IL SUFFIT D'AVOIR SOUSCRIT UNE SEULE OBLIGATION POUR CONCOURIR AU TIRAGE DES TROIS MILLE DEUX CENTS PRIMES.

Les 1,600 premiers numéros sortis par la Voie du sort seront donc rachetés à différents taux selon l'ordre de leur tirage. ET SUCCESSIVEMENT DANS L'ORDRE DE LEUR SORTIE :

1 obligation à Cinq Cent Mille fr. 500,000
1 d^o à Trois Cent Mille fr. 300,000
1 d^o à Deux Cent Mille fr. 200,000

3 obligations à Cent Mille fr.	300,000
6 d ^o à Cinquante Mille fr.	300,000
10 d ^o à Vingt-Cinq Mille fr.	250,000
20 d ^o à Dix Mille fr.	200,000
8 d ^o à Cinq Mille fr.	40,000
100 d ^o à Deux Mille fr.	200,000
450 d ^o à Mille fr.	450,000
4,000 d ^o à Cinq Cents fr.	500,000

1,600 obligations 3,244,000

Les 1,600 numéros suivants recevront en argent la majoration ou prime que leur donnerait leur remboursement immédiat, soit 160 fr. tout en conservant le droit d'être remboursés intégralement au tirage des numéros désignés pour l'amortissement, c'est-à-dire 400 fr. plus l'action de 125 fr.

Ce tirage de 3,200 obligations assure donc immédiatement aux souscripteurs une Obligation avec prime privilégiée par environ cinquante obligations sur l'émission totale.

Le tirage aura lieu en séance publique au moyen du système employé par la Ville de Paris et sous le double contrôle de l'Etat et de la Compagnie.

Indépendamment de ces avantages, le brillant avenir de la Voie ferrée du Simplon qui sert de jonction aux chemins de fer les plus importants de chaque côté des Alpes, doit assurer à ces Titres une valeur considérable et progressive.

EN EFFET, la Ligne du Simplon RELIE :

Les Chemins de fer : Avec les Chemins de fer : De LYON AGENEVE; LOMBARDS-VENTUEN. De PARIS A LYON, De TURIN à GENÈVES dans la direction Dijon, CENTRAL ITALIEN, Pontarlier et Jougne, D'ARONA-NOVARE-De l'EST (Bâle), ALEXANDRIE et toutes Du NORD; autres voies ferrées de De l'OUEST-SUISSE; la HAUTE-ITALIE, au Du CENTRAL SUISSE, sud des Alpes, au nord des Alpes.

Les statistiques faites par des Commissions spéciales et les ingénieurs les plus autorisés ont constaté toute l'importance du mouvement commercial et du transit des Voies ferrées à travers les Alpes entre l'Italie et les autres parties de l'Europe, le Chemin de fer DU SIMPLON, passage le plus court pour LA MALLE DES INDES, est la Ligne centrale et la plus directe entre Londres, Paris et Milan, et donnera facilement un produit net de 10 à 12 0/0 du capital engagé.

La Nouvelle Compagnie exploite déjà 160 kilomètres par le double service de sa Voie ferrée et de ses Bâteaux à vapeur; cette exploitation sera augmentée l'année prochaine d'environ cent kilomètres.

L'émission de 434,166 Obligations EST FAITE

En SUISSE à SION à la Banque de l'Etat et dans les bureaux de la Nouvelle Compagnie; à GENÈVE, dans les bureaux de la Ligne d'Italie.

En ITALIE comme pour l'ALLEMAGNE, l'ANGLETERRE, la BELGIQUE, la HOLLANDE etc., chez les Banquiers et Correspondants désignés dans les journaux de chaque Pays.

LA SOUSCRIPTION

aux 62,500 Obligations réservées à la FRANCE.

SERA OUVERTE

A Paris et dans les Départements

SAMEDI 7 NOVEMBRE

de 10 heures du matin à 4 heures du soir; elle sera close

Le Mardi 17 Novembre à Paris, et le 18 dans les Départements.

L'Administration se réservant le droit de faire la clôture avant cette date.

LES SOUSCRIPTIONS SERONT REÇUES

A PARIS

au siège de l'Administration centrale : 12, Boulevard Haussmann, 12

DANS LES DÉPARTEMENTS

comme en Suisse, en Italie et dans tout l'Etranger, chez les Banquiers Correspondants de la Compagnie.

Les lettres de souscriptions devront être accompagnées du montant du premier versement en billets de Banque, mandats ou chèques, et adressées à l'Administration centrale à Paris.

Boulevard Haussmann, 12.

Derrière le nouvel Opéra.

PlACEMENT EXCEPTIONNEL.

Revenu assuré de dix pour cent par an payable par trimestre; — certitude de l'accroissement rapide du capital en se basant sur dix années d'expérience. S'adresser au Dr du *Moniteur des dividendes* et du *Comptoir financier et industriel* 3 rue d'Amboise à Paris.

M. PRETERRE, chirurgien-dentiste, lauréat de la faculté de médecine de Paris, est l'inventeur d'appareils brevetés s. g. d. g. et d'un système d'éducation donnant une parole parfaite aux sujets atteints de naissance de division palatine, qui les rend souvent incompréhensibles. (Grande médaille de Londres 1862 et médaille d'or unique à l'Exposition Universelle 1867), M. Preterre reprend en octobre ses cours

de prononciation et les continuera jusqu'en mars. Se faire inscrire d'avance, 29 boulevard des Italiens, Paris.

M. Havin, membre du Corps législatif, directeur politique du *Siècle*, est mort jeudi.

Petite Gazette.

M. Eugène Chavette se livre, dans le *Gaulois*, à d'amusantes considérations sur l'enseignement dans les casernes :

— Fusilier Blavin, savez-vous tant seulement ce qu'il est que le *sustanpif* ?

Ce qu'il est, le *sustanpif*? Mon caporal, je n'en ai pas de doutance.

— Alors suivez bien ma *définicion*. Le *sustanpif*, c'est tout ce qui se laisse toucher. *Ma képi*, c'est un *sustanpif*. *Ma ceinturon*... que vous voyez que je touche... c'est aussi un *sustanpif*. Maintenant, attention à l'*excepm* : Dans « la maison, elle brûle, » où qu'il est le *sustanpif*.

— Caporal, il n'y a pas de *sustanpif* ?

— Comment il n'y a pas de *sustanpif*, animal !

— Dame ! mon caporal, si la maison elle brûle, ou ne peut pas y toucher, donc il n'y a pas le moindre *sustanpif*.

Pincé dans sa *définicion*, le caporal ne veut pourtant pas avoir tort devant un subordonné. Il prend un biais.

— Pas de *sustanpif* ! Et quand tu fais le feu du colonei, Savoyard ! où qu'il est le *sustanpif* ?

— Il n'y en a pas non plus ; le feu ne se laisse pas toucher... même chez le colonei.

— Et comment le fais-tu, alors !

— Je prends les *pinettes* et...

— Eh bien, fichu bête ! apprends les choses que « la maison elle brûle, » le *sustanpif*, c'est les *pinettes* !

Annonces Judiciaires.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON.

Etude de M^e MATURIE, avoué.

Le 17 novembre, à 11 heures du matin, au palais de justice de Gourdon aura lieu la vente des immeubles saisis au préjudice de Marguerite Dauriac. Mise à prix : 500 fr.

Tribunal de Souillac.

Avis. — Sont convoqués pour neuf heures du matin :

Le 19 nov., les créanciers de la faillite Deviers.

Le 20 — — — — — Pradelle.

Le 21 — — — — — Caminade.

(Extrait du *Gourdonnais*, du 3 novembre).

Pour tous les extraits et articles non signés A Laytou

A VENDRE
L'HOTEL DU PALAIS-NATIONAL
EN ENTIER OU A PARCELLES
S'adresser pour les renseignements, à M. Marcellin LACASSAGNE, qui en est le propriétaire. On donnera toutes facilités pour le paiement.

MAISON FONDÉE EN 1820

SARDA & C^{IE}
NÉGOCIANTS-MANUFACTURIERS
BORDEAUX

Usine modèle à BÈGLES, boulevard extérieur

Plusieurs Médailles à diverses Expositions, et notamment à l'Exposition universelle de Paris 1867

CHOCOLAT
GARANTI PUR CACAO ET SUCRE

PATES ALIMENTAIRES — FÉCULES DIVERSES
MOUTARDES — CONSERVES ALIMENTAIRES
CONSERVES A L'HUILE ET AU VINAIGRE
BOISSONNEMENTS — DRAGÉES SIROPS
CONFITURES — MARMELADES ET GELÉES
FRUITS AU JUS ET A L'EAU-DE-VIE
THÉS ET VANILLES
reçus directement des lieux de production.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTE
Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément — PRIX MODÉRÉS.

SERVICE DE CAHORS A ASSIER.
Départ de Cahors : 11 h. du soir.
Départ d'Assier : 4 h. après-midi ;
Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

Le Sieur Raymond fait également le service de Dépêches de Cahors à Montauban, et prend les

POTSE AUX CHEVAUX
M. ANDRAL, Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures volenté, qu'elles trouveront chez lui, *Poste* aux chevaux, *Gal-* *lery* *Audoury*, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures sont remises à neuf.

4 FRANCS PAR AN 4

LE

MONITEUR

DES

TIRAGES FINANCIERS

5^e année.

Publiant les listes officielles de tous les tirages d'Actions et d'Obligations françaises et étrangères, ainsi que tous les renseignements financiers utiles aux capitalistes.

Directeur et Rédacteur en chef :
J. PARADIS

Bureaux à Paris, rue Richelieu, 104
 Succursale à Lyon, 5, rue de l'Impératrice.

4 FRANCS PAR AN 4

MÉTHODE MAGIQUE DE LECTURE
PAR F. DELROUS,
Prévient le public, à Blars (Lot), par Marcillac.
On recevra franco, cette Méthode incomparable, en

LA RÉGLISSE SANGUINÈDE
GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre. Dépôt dans toutes les pharmacies. Cahors, chez M. Vinet, Pharmacien.

BACCALAURÉATS
Cours préparatoires, Paris. Institution Polytechnique, rue Saint-Jacques, 289.
La partie littéraire est dirigée par M. A. BON, ancien professeur de Rhétorique, Directeur de l'Institution, et la partie scientifique par M. LONCHAMPT, auteur de plusieurs ouvrages pour le Baccalauréat et les écoles du gouvernement. Succès nombreux obtenus en 1868.
Chambres. — Dortoirs. — Externat.

A VENDRE
A TOUT PRIX
BARRIQUES VIDES
en Chêne et Châtaignier.
S'adresser à M. LARTIGUE, marchand de vins, faubourg St-Georges, convent de M^{me} Penchenat.

ÉTABLISSEMENT HORTICOLE

VINCENS
PÉPINIÉRISTE HORTICULTEUR, A CAHORS (LOT)

Prévient ses nombreux Clients qu'ils ont une superbe occasion de planter, plusieurs milliers d'arbres d'ALIGNEMENTS, d'ORNEMENTS et FRUITIERS à de très-bonnes conditions, par suite de vente forcée des Pépinières, comprises à l'emplacement du chemin de fer. Il se charge, comme par le passé de toute sorte de plantation. — **Jardins-Anglais, Paysages, Parcs, etc., etc.**

A VENDRE
Un Répertoire Alphabétique de Dalloz, divers ouvrages de MM. Froplong, Carré et Chauveau, F. Hélie, Adenet, Sappeq, Dutruc, etc., un Bureau de travail, etc. S'adresser au concierge du Tribunal.

ON DEMANDE un Agent général, dans chaque arrondissement, pour les assurances à primes fixes, contre l'Incendie et contre le tirage au sort.
(Bonnes références : il ne sera répondu qu'aux demandes sérieuses.) S'adresser au Directeur de la Succursale de la C^e Le Progrès et de la caisse d'Exonération, Xavier de Lasalle et C^e à Toulouse, boulevard Napoléon, 4 (Affranchir).

Trois mois 17 fr.
LE TEMPS
Six mois 34 fr.

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE
Rédacteur en chef : **A. Neefzer**.
Bureaux, 10, rue du Faubourg-Montmartre à Paris.

LA SEMAINE FINANCIÈRE
fondée depuis 13 ans, et qui vient d'être acquise aux enchères publiques au prix de 172,500 francs, n'en est plus aux promesses. Elle demande simplement à être comparée. Le premier numéro de la nouvelle direction paraîtra le samedi 3 octobre. Telle est déjà l'affluence des demandes, que si l'on veut recevoir, comme abonnement d'essai le journal pendant

TROIS MOIS
du 1^{er} octobre au 31 décembre 1868, il faut envoyer tout de suite en tim-

UN FRANC par lettre affranchie adressée au gérant de la *Semaine financière*, rue Richelieu, n^o 83, à Paris.

Une Maison Sérieuse
ayant beaucoup de relations sur la place de Bordeaux, vaste chais à proximité de la Gare et sur le port, demande la représentation d'une bonne Maison de Vins du Midi. — Bonnes références. — Ecrire L. M., poste restante, à Bordeaux.